

de veiller à ce que, dans l'exercice des pouvoirs et fonctions qui lui sont imposés ou conférés par la loi, il est dûment tenu compte des objets et des dispositions de la présente loi, mais toujours sous réserve du maintien du principe de la sélection du personnel établie au mérite...

La seule observation que nous voulons faire c'est qu'il aurait fallu inclure les deux groupes dont nous avons parlé. L'acceptation de la motion leur donnerait la sécurité psychologique dont ont besoin tant les membres de la Gendarmerie royale du Canada que ceux des forces armées canadiennes. Pourquoi ne pas leur accorder la même protection que prévoit la loi sur l'emploi dans la fonction publique?

Le ministre nous dit que l'amendement ne modifierait pas vraiment la loi. Cependant, je crois que personne ne s'opposerait à l'insertion de cette disposition pour la sauvegarde des ex-membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale.

Il me paraît, toutefois, qu'en vertu du nouveau Règlement, tout amendement proposé par l'opposition, quelle que soit sa valeur, est rejeté, à moins d'avoir été approuvé au préalable par le gouvernement ou par le comité permanent. Nous l'avons vu cet après-midi et nous le verrons encore à propos de l'amendement à l'étude. En réalité, la Chambre des communes se livre maintenant à des jeux. Les contribuables ont-ils les moyens de nous garder ici à nous amuser, alors que nos gestes n'ont aucun effet? Le gouvernement déclare: Nous allons diriger le pays et nous n'écouterons aucune suggestion, qu'elle ait de la valeur ou non; nous allons faire adopter nos lois de force et établir encore de nouvelles règles, afin d'empêcher l'opposition de faire comprendre à la population ce qui se passe vraiment au pays.

**Une voix:** Cessez de vous amuser.

[Français]

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de l'amendement proposé par l'honorable député de Cardigan (M. McQuaid), je voudrais appuyer presque tout ce que disait tantôt le député de Champlain (M. Matte) relativement à une situation qui dure au Canada depuis assez longtemps.

J'aimerais aussi rappeler au député de Champlain que je suis de son avis et qu'il doit être extrêmement frustrant de se voir arrêter par un constable, d'abord, et, deuxièmement, de se faire faire des reproches par un gardien de l'ordre unilingue, dans une ville comme Ottawa, qui, bien sûr, devrait être bilingue. L'honorable député comprendra tout de même qu'il se fait du progrès dans ce

domaine-là et qu'il faut laisser à une génération de fonctionnaires le temps d'apprendre raisonnablement la langue seconde qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'apprendre.

Je dirai au député de Champlain que le bilinguisme s'applique même aux députés fédéraux, parce que ceux-ci sont quand même au service de toute la population canadienne. Je forme le vœu que le député de Champlain et tous ses collègues, qui ne sont pas encore bilingues, qui ne sont pas encore en mesure de comprendre les remarques que leur font les gardiens de l'ordre, suivent eux aussi, le plus tôt possible, des cours d'anglais afin de donner l'exemple et d'être véritablement bilingues.

Pour bien prouver au député de Champlain qu'il ne s'agit pas pour moi de faire preuve de parti-pris, je voudrais citer ce qu'il a voulu citer tantôt, alors que le Règlement ne lui permettait pas de le faire, quand il a attribué au député de Cardigan certaines paroles qu'il aurait prononcées au cours d'une réunion du comité spécial sur les langues officielles.

Je le tire de la page 231 du rapport n° 2. Je me suis enquis auprès du député de Champlain pour savoir si c'était bien les paroles auxquelles il voulait faire allusion et il m'a dit que oui. Voici comment se lit le texte, que je lirai dans la langue de l'honorable député, pour assurer la Chambre que je n'y change rien.

Quelqu'un avait mentionné qu'au Canada tout le monde n'était peut-être pas en faveur de l'établissement de districts bilingues et l'honorable député avait dit ce qui suit, et je cite:

[Traduction]

M. McQuaid: Puis-je répondre à cela?

Nous devons tenir compte du fait qu'il y a des régions au Canada, surtout dans l'Ouest du Canada...

Une voix: Au Québec aussi...

M. McQuaid: ...probablement au Québec, mais je veux surtout parler de l'Ouest, où 10 p. 100 des gens sont francophones. Les intéressés sont violemment opposés à la création d'un district bilingue dans leur région. Ils sont satisfaits de leur sort, ils s'entendent bien entre eux et ils ne veulent pas avoir de district bilingue. Ces personnes ont le droit de se faire entendre, le droit d'exprimer leurs opinions au conseil consultatif. Il n'y a rien à redire à ce sujet, n'est-ce pas?

[Français]

Voilà le texte auquel faisait allusion le député de Champlain, et je suis un de ceux qui croient que les districts bilingues ne sont, peut-être pas la formule la plus souhaitable. Il ne faudrait pas en déduire pour autant que les Canadiens de langue anglaise qui vivent dans l'Ouest sont opposés au principe du bilinguisme officiel. S'ils ont des restrictions